



Autorisation de permis de construire par dispense d'enquête publique (selon les art. 111 LATC et 72d.RLATC)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la Municipalité, dans sa séance du 5 septembre dernier, a décidé d'autoriser M. Soutter Marc, Mme Bovet Eléonore, M. Pascal Christe et Mme Meier Eva à l'installation d'un bac enterré en polyuréthane noir, d'une capacité de 5'000 litres pour la collecte de l'eau de pluie de la toiture du bâtiment ECA n°94, parcelle n°123, située à la ruelle de la forge 3 à Arnex.



Les éventuelles remarques ou observations peuvent être adressées par courrier ou courriel (greffe@arnex-sur-orbe.ch) au bureau communal, **jusqu'au 26 septembre 2022.**

La secrétaire